



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

22.039 - Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l'État

Intervention de Joëlle Eymann au nom du groupe socialiste

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Ce présent rapport a été présenté le 9 février à la commission «Climat et énergie».

Notre groupe tient à remercier les auteurs de ce rapport très bien présenté et détaillé. Les photos et les plans sont de très bonnes factures avec des photos bien explicites à l'appui.

Le chef du département ainsi que l'architecte cantonal, nous ont fait une brève présentation, très claire.

De ce fait ce rapport n'a suscité que peu de questions.

L'État s'estime en avance par rapport aux objectifs définis par les lignes directrices cantonales de l'énergie, dans le cadre du programme d'assainissement du patrimoine immobilier qui prévoit d'installer des panneaux photovoltaïques chaque fois que cela est pertinent (voir le rapport 19.019).

Ce nouveau rapport présente la stratégie de l'État en proposant une approche qui favorise une intensification du recours au photovoltaïque ainsi que toutes les opportunités là où de tels projets pourront être rendus possibles.

Le Conseil d'État requiert un crédit d'un montant de Frs. 4'600'000.-.

En complément du crédit octroyé pour l'assainissement du patrimoine dans le cadre du rapport 19.019 et en réponse au postulat 19.157.

Face aux défis climatiques, face à la transition énergétique et dans la perspective d'augmentations significatives des tarifs en matière d'énergie, il est important d'aller dans le sens voulu par le Conseil d'État, tout en encourageant le recours aux énergies indigènes et renouvelables.

Ce rapport a été accepté par la commission sans opposition.

Notre groupe a accepté à l'unanimité ce rapport et ainsi que le classement du postulat.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le groupe socialiste,
Joëlle Eymann